



Devenir membre ?

Vous vous posez des questions par rapport à l'Eglise de Dieu à La Rochelle, ce que nous croyons, comment nous fonctionnons. Peut-être souhaitez-vous en devenir membre. Alors voici quelques éléments de réponse. Et si vous souhaitez plus de renseignements, nous sommes volontiers à votre disposition.

L'Église de Dieu à la Rochelle est une communauté pluraliste, de sensibilité théologique pentecôtiste, qui se veut conviviale et ouverte à toutes et à tous. Un lieu de réflexion, de rencontre et de dialogue intergénérationnel.

Notre Église est héritière de la Réforme du XVI^e siècle, un mouvement initié par Martin Luther en Allemagne et continué par Jean Calvin (en France et en Suisse) ou encore Guy de Brès (en Belgique).

Elle est membre de l'Union de l'Église de Dieu en France, elle-même membre de l'église protestante américaine « Church of God (Cleveland, Tennessee) » et de la Fédération Protestante de France (FPF).

Déclaration de foi

Nous croyons :

1. Dans l'inspiration verbale de la Bible.
2. En un seul Dieu, existant de toute éternité en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
3. Que Jésus-Christ est le Fils unique engendré du Père, conçu du Saint-Esprit, et né de la vierge Marie. Que Jésus a été crucifié, enseveli, et est ressuscité d'entre les morts. Qu'il est monté au ciel et est à la droite du Père où il intercède pour nous.

4. Que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu, et que la repentance, demandée par Dieu à tous les hommes, est nécessaire pour le pardon des péchés.
5. Que la justification, la régénération et la nouvelle naissance s'obtiennent par la foi dans le sang de Jésus-Christ.
6. Dans la sanctification consécutive à la nouvelle naissance, par le moyen de la foi dans le sang de Christ ; à travers la Parole de Dieu et par le Saint-Esprit.
7. Que la sainteté est l'état normal de la vie de tout enfant de Dieu.
8. Que le baptême dans le Saint-Esprit est accordé à ceux dont le cœur a été purifié par Jésus-Christ.
9. Que le parler en langues, selon que l'Esprit donne de s'exprimer, est le signe initial du baptême dans le Saint-Esprit.
10. Dans le baptême d'eau par immersion, et que tous ceux qui se sont repentis doivent être baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.
11. Que la guérison divine est offerte à tous, Christ y ayant pourvu par l'expiation à la croix.
12. Dans la célébration de la Sainte Cène et dans le lavement des pieds.
13. Dans la seconde venue de Jésus avant le millénium. Premièrement pour ressusciter les morts en Christ et pour enlever avec lui dans les airs les croyants restés vivants. Deuxièmement pour régner sur la terre pendant mille ans.
14. Dans la résurrection des corps ; la vie éternelle pour les justes, le châtement éternel pour les injustes, le châtement éternel pour les injustes.

Conditions d'admission

- 1) Être réellement né de nouveau, ayant manifesté des fruits dignes de la repentance. (Matthieu 3:8 ; Jean 3:3-16 ; 2 Corinthiens 5:17)

2) Avoir témoigné son appartenance et sa soumission à Christ en passant par le baptême par immersion au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. (Matthieu 28:19 ; Romains 6:3-4)

3) Adhérer à la confession de foi, à l'enseignement, aux pratiques, aux statuts et au règlement intérieur de l'Eglise de Dieu.

4) S'engager à contribuer aux frais du culte et à son fonctionnement.

5) Les croyants baptisés dans l'Eglise de Dieu à La Rochelle sont d'office admis comme membres de la grande famille du mouvement Church of God (Cleveland, Tennessee).

7) Les croyants en provenance d'autres Eglises, doivent en faire la demande.

8) Le conseil d'administration statue sur toutes les demandes d'admission.

Une carte de membre sera remise à chacun. Sa validité est normalement d'un an ; elle se renouvelle d'année en année tacitement.

Devoirs et responsabilités des membres

En tant que corps de Christ et appelés à être la lumière du monde, nous recommandons aux fidèles :

1) Une conduite irrépréhensible selon la Parole de Dieu, portant des fruits de la justice, pratiquant les bonnes œuvres et se préservant des souillures du monde. (1 Pierre 2:12 ; 1 Jean 2:15-17 ; Jacques 1:27)

2) D'avoir un comportement décent en actes et en paroles.

3) D'avoir été libéré de toutes pratiques occultes, de l'ivrognerie, de la drogue, du tabac, ainsi que de l'impudicité, afin de sauvegarder son témoignage personnel et celui de l'Eglise devant le monde. 1 Corinthiens 6:9-11 ; Galates 5:19-21 ; Ephésiens 5:3 ; Apocalypse 22:15 ; 1 Corinthiens 3:16-17 ; Philippiens 2:15)

4) D'accepter de se conformer à l'enseignement biblique et à la doctrine de l'Eglise de Dieu. (Actes 2:42)

5) D'accepter d'être repris s'ils ne marchent pas selon la Parole de Dieu. (Proverbes 15:31-32 ; Matthieu 18:15-17 ; 1 Corinthiens 5:12)

6) De rechercher l'unité, la paix, le développement et la vie de l'Eglise par la prière d'intercession, ainsi qu'en étant fidèle dans la participation régulière aux activités de celle-ci. Romains 14:19 ; Hébreux 12:14 - Hébreux 10:24-25

6) De s'engager pratiquement aux besoins de l'Eglise de Dieu à La Rochelle par des offrandes, dîmes et dons volontaires selon qu'il est écrit : « Dieu aime celui qui donne avec joie ». (2 Corinthiens 9:6-7)

La qualité de membre se perd :

a) par démission volontaire et écrite.

b) par décès.

c) par exclusion décidée par le conseil d'administration,

d) par dissolution de l'association,

e) par une absence prolongée, sans justification.

L'exclusion d'un membre peut être décidée :

a) si la conduite de celui-ci est en désaccord avec la Bible,

b) en cas de propagation d'erreurs doctrinales,

c) s'il cesse de se conformer à la confession de foi et aux statuts de l'Eglise.

DEMANDE D'ADHESION A L'EGLISE DE DIEU DE LA ROCHELLE

(A remettre au pasteur)

NOM.....

. PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

.....

TELEPHONE.....

.....

PROFESSION

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

.....

.....

ETAT CIVIL

NOM DE L'EPOUX OU DE L'EPOUSE(SE)

.....

.....

DATE ET LIEU DE CONVERSION

.....

.....

DATE ET LIEU DU BAPTEME PAR IMMERSION

.....

.....

.....

FREQUENTE L'EGLISE DEPUIS LE

.....

FAIT A.....

LE

SIGNATURE.....

.....